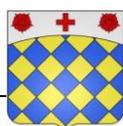


Bulletin Info

de Germigny des Prés

Décembre 2017



Mairie de Germigny des Prés
Place de la mairie
45110 Germigny des Prés
02 38 58 27 03
www.germigny-des-pres.fr
mairie-germigny@orange.fr



L'édito du Maire

2017 s'achève. Une année chargée pour nous tous avec le recensement et les élections ainsi que la mise en place de la nouvelle Communauté de Communes. Ces actions, peu visibles sur le terrain, contrairement à des travaux, ont monopolisé une bonne partie de l'énergie des services et des élus que je tiens vivement à remercier pour leur implication. D'autres projets ont été lancés mais, en raison de certaines procédures administratives compliquées, ont pris du retard dans leur réalisation. Ils verront le jour en 2018. En attendant, toute l'équipe se joint à moi pour vous souhaiter d'excellentes fêtes de fin d'année et nous vous donnons rendez-vous pour les traditionnels « vœux du maire » le samedi 13 janvier à 10h30 à la salle des fêtes. Tous les Germignons et Germignonnes, et notamment les nouveaux arrivants, sont cordialement invités à cette cérémonie qui est toujours l'occasion d'une rencontre amicale entre habitants, élus et employés.

Bonnes fêtes de fin d'année !

Philippe Thuiller



Edito du Maire.....	page 1	Carte Grise et Permis de conduire.....	page 5
Comcom Val de Sully.....	page 2	CCAS.....	page 5
Cimetière.....	page 2	Liste électorale.....	page 5
Sécurité.....	page 3	Etat Civil.....	page 5
Plan communal de sauvegarde.....	page 3	Carte Nationale d'identité.....	page 6
Féerie de Noël à Sully.....	page 3	Comité des Fêtes	page 6
PLU.....	page 4	Germigny en ce temps là.....	page 7
Objectif 0 pesticide.....	page 4	Une semaine en Val de Sully.....	page 8
Commémoration 11 novembre.....	page 4	(avec une entrée offerte à la patinoire de Sully)	



Communauté de Communes Val de Sully (CCVdS) :

La mise en place des projets se poursuit. Ainsi, les travaux du centre d'interprétation à St Benoit ont commencé le 20 novembre par la démolition et la mise en place de remblai, un nouveau parking face au siège de la communauté de communes a été réalisé, ce qui facilitera l'accueil du public, le matériel du cinéma de Sully a été acquis, l'ancienne école Ste Marie à St Benoît sera achetée prochainement afin d'augmenter la capacité de l'accueil de loisirs. Les travaux d'installation de la vidéo-protection ont commencé début décembre sur la commune de Bonnée. A Germigny, les travaux seront faits en janvier, l'ensemble des équipements sur l'ancien périmètre Val d'Or et Forêt devraient être terminés au 1^{er} semestre 2018.

Le projet de territoire est en cours d'élaboration et sera terminé en fin d'année. Il s'agit, pour chacun des domaines suivants - économie & emploi, tourisme & communication, logements & transition énergétique, transport & mobilité, enfance & jeunesse, santé & personnes âgées, culture & formation, environnement & paysage – de définir les souhaits des élus dans l'orientation de la CCVdS pour les 5 à 10 années à venir. Ce projet est élaboré lors de séminaires regroupant des représentants : acteurs économiques, organisations professionnelles et syndicales, organismes publics et assimilés, personnes qualifiées, vie associative et culturelle ainsi que les élus (communautaires ou communaux). Cette « feuille de route » est une étape importante dans la construction de notre territoire.

L'intégration des Accueils de Loisirs Sans Hébergement est terminée, ce qui permet à l'ensemble des habitants du territoire de la CCVdS de bénéficier de ce service dans des conditions identiques.

L'intégration des écoles de musique se fera en début d'année 2018.

La gestion du SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif) a été confié à la société SUEZ pour une durée de 5 ans à partir du 1^{er} décembre 2017. La société assurera désormais les contrôles des installations individuelles sur l'ensemble du territoire.

Par ailleurs, le site internet est en cours de (re)construction, cependant sur l'ancien site Val d'Or et Forêt (<http://www.cc-valdoretforet.com>) vous pouvez trouver nombre d'informations relatives à la CCVdS.

Cimetière

La tranche 2017 de reprise des concessions s'est terminée en octobre (travaux réalisés par l'entreprise Pezin pour un montant final de 13 917 ,60€ TTC). Avec la tranche 2015, ce sont ainsi près de 40 concessions qui ont été relevées. Désormais, l'entretien des allées sera plus facile, et certains « tests » ont été et seront réalisés. Certaines parties seront engazonnées dans le cadre d'espace « 0 pesticide »

Sécurité



Début 2017, nous avons commandé un audit de sécurité, avec l'appui du Conseil Départemental, sur le bourg. 3 zones ont ainsi été analysées : route de Châteauneuf (embranchement du chemin du Moulin), route de St Benoît (au niveau de l'école) et route de St Martin (entre le chemin du cimetière et le carrefour central place de la mairie). Après avoir établi le diagnostic, le cabinet INGEROP a fait plusieurs propositions d'aménagements pour chacune de ces zones, aménagements qui, budget oblige, seront réalisés sur plusieurs années. Lors de sa séance du 16 novembre dernier, le Conseil Municipal a décidé de lancer au plus vite la réalisation de plateaux traversants qui figuraient dans chacune des propositions d'INGEROP. Ces aménagements détermineront les actions futures qui viendront compléter les plateaux, ils ne seront pas superflus si l'on s'en réfère aux derniers relevés de vitesse réalisés dans le bourg (du 30 octobre au 3 novembre 2017, place de la mairie en provenance de St Benoit) où plus de 60% des véhicules roulent au-dessus de la vitesse autorisée ... certains inconscients se permettant même de rouler à plus de 100 km/h !!! mettant, notamment, les écoliers à l'arrêt de bus en danger.

3

Classes de vitesse [V dans km/h]

Temps	Σ	10	20	30	40	50	60	70	80	90	100	110	>110
00:00-06:00	162	1	3	2	5	31	41	43	26	4	4	1	1
06:00-09:00	450	1	10	6	9	87	142	128	46	18	3	0	0
15:00-19:00	1469	1	42	78	151	418	490	218	59	9	2	0	1
06:00-22:00	4263	9	103	179	330	1030	1468	830	242	59	11	1	1
00:00-24:00	4561	12	110	182	338	1084	1557	900	287	69	17	3	2

Plan Communal de Sauvegarde (PCS)



Le PCS est en cours de remise à jour. L'objectif est d'avoir à disposition de nombreux bénévoles afin de permettre de gérer en toute sérénité une éventuelle crise : inondation, problème nucléaire, tempête, Le 6 décembre a eu lieu un exercice « à blanc » de distribution de pastilles d'iode dans le cadre d'un éventuel incident nucléaire, qui nous a permis de tester notre organisation pour la récupération des comprimés à Lorris. Nous en avons profité pour tester également le 1^{er} niveau de déclenchement de notre PCS consistant à contacter les correspondants de terrain, ce qui nous a permis de noter quelques améliorations à apporter. En 2018, nous envisageons de faire un exercice à Germigny qui permettrait de tester la 2^e partie du PCS : le contact et le regroupement de la population. Une organisation d'envergure qui nous permettra de valider sur le terrain les dispositions théoriques élaborées.

Féerie de Noël à Sully sur Loire



Du 2 décembre au 7 janvier la ville de Sully sur Loire propose des animations festives via le comité des fêtes, en centre ville et notamment l'installation d'une patinoire couverte pour la joie des petits et grands.

La communauté de communes Val de Sully soutient le travail du comité des fêtes en faveur des populations locales en achetant des places qui seront offertes aux écoliers et collégiens de son territoire.

Si tu es scolarisé (du CP à la 3^{ème}), tu peux venir chercher ton ticket d'entrée à la patinoire de Sully, aux heures d'ouverture de la mairie de Germigny.



L'élaboration du PLU se poursuit. Un projet de règlement a été élaboré par la commission urbanisme et présenté aux membres du conseil municipal. Prochaine étape : présentation aux Personnes Publiques Associées (services de l'état) de ce règlement accompagné des Orientations d'Aménagement et de Programmation. Il nous restera ensuite à préparer le dossier final et l'enquête publique, la validation du PLU devrait intervenir fin 2018. En attendant, le POS (Plan d'Occupation des Sols) étant caduc, les dossiers d'urbanisme sont soumis à l'approbation du Préfet dans le cadre de la procédure Règlement National d'Urbanisme ce qui modifie quelque peu les règles qui étaient en vigueur dans notre POS.

Déclaration d'urbanisme : nous vous rappelons qu'il est nécessaire de faire une déclaration pour tous travaux extérieurs que vous entreprenez. Afin d'éviter toute mauvaise surprise, n'hésitez pas à contacter la mairie ou le service urbanisme de la CCvDS (02 38 35 05 58) qui vous indiqueront la marche à suivre en fonction du type de travaux à réaliser.

Objectif « 0 pesticide »

2 ans après avoir engagé la démarche « objectif 0 pesticide » et près d'un an après l'interdiction d'utiliser les pesticides sur les espaces publics, il convient de faire un bilan des actions engagées sur notre commune. En 2016, du gazon a été semé sur un des trottoirs route de Châteauneuf afin de voir si l'entretien en était ainsi plus facile. Cette expérience étant positive, du gazon a été également semé par Nicolas et Aurore sur un des trottoirs route de St Martin et aux abords de l'oratoire. L'an prochain les trottoirs route de St Benoit devraient aussi se voir verdier. Cette même année, nous avons planté des cerastiums sur une partie de la venelle de l'église. Là encore, expérience positive qui a été étendue sur toute la venelle et en pied de murs route de St Benoit. En revanche, les couvre-sols plantés aux pieds des croix et les pervenches sous les noyers derrière le monument aux morts n'ont pas donné les résultats escomptés. Patientons encore un peu en espérant un développement plus important pour les mois à venir. Vous avez également noté que les trottoirs ont peu à peu verdi. Sans semer de gazon, nous avons laissé la végétation reprendre sa place. Parfois, nous avons un peu tardé à ôter certaines « mauvaises herbes » ce qui a pu donner une impression « d'abandon », ce qui n'est bien sûr pas le cas. Certains riverains ont également contribué à l'entretien en utilisant leur binette personnelle pour désherber devant chez eux. Qu'ils en soient remerciés et si d'autres souhaitent les imiter, qu'ils n'hésitent pas. Contribuer à l'embellissement de son village c'est aussi l'affaire de tous.



Commémoration du 11 novembre

Malgré un temps pluvieux, samedi 11 novembre, de nombreux Germignons se sont déplacés pour accompagner Monsieur le Maire, les enfants de l'école du Grand Clair avec leur institutrice et les membres du Conseil Municipal pour commémorer le 99ème anniversaire de



l'Armistice de la Grande Guerre 1914/1918. Après le dépôt d'une gerbe au Monument aux Morts, Monsieur le Maire a rappelé les circonstances et les origines de cette guerre meurtrière, suivi d'une minute de silence. Puis il a lu un poème de Monsieur Grand relatant l'histoire du chêne Cuif. Les enfants de l'école ont ensuite récité un poème et chacun a déposé une rose pour chaque Germignon tombé lors de cette Grande Guerre.

À l'issue de cette cérémonie, au foyer rural, tous ont trinqué à la paix et à la fraternité.



Carte grise et permis de conduire : désormais, tout se passe en ligne

Depuis le 6 novembre, plus besoin d'aller en préfecture pour obtenir son permis de conduire ou sa carte grise, toutes ces démarches se feront en ligne :

- Vente ou achat d'un véhicule d'occasion (changement de titulaire)
- Dupliquata de carte grise suite à une perte, un vol ou à une détérioration
- Modification des informations personnelles figurant sur la carte grise (changement d'adresse)
- Certificat de cession lors de la vente d'un véhicule

Cependant, quand vous achèterez une voiture, le garage pourra toujours se charger de faire les démarches à votre place.

Comment s'y prendre ?

Pour commencer, il faut créer un compte sur le site de l'Agence Nationale des Titres Sécurisés (<https://ants.gouv.fr/>). Comme pour le passeport ou la carte d'identité, vous pourrez ensuite numériser tous les documents nécessaires selon vos besoins (scanner, appareil photo, tablette ou smartphone). Lorsque le centre d'expertise et de ressources de titres (CERT) aura traité votre demande, vous recevrez ensuite vos documents par voie postale «dans un délai de 15 jours» dans un premier temps, puis «sous une semaine» une fois que le système sera bien installé.

Comment faire sans internet ?

Les automobilistes qui ne disposent pas d'ordinateurs pourront tout de même se rendre dans un des 285 points d'accès numériques (**Maison des Services Publics du Loiret, 7 rue du Grand Sully à Sully s/ Loire**) mis en place. Des ordinateurs avec imprimantes et scanners ont également été installés dans les préfectures. Il est précisé que «des médiateurs sont placés sur ces points d'accueil.» Seules certaines procédures spécifiques relatives au permis de conduire (en cas d'annulation ou de suspension notamment, échange de permis étranger) nécessitent de se rendre physiquement en préfecture.

Le CCAS

Dans le cadre du CCAS, la commune apporte son soutien aux personnes en difficulté et organise la visite des personnes âgées et isolées. Les membres du CCAS les rencontrent pour leur proposer leur aide et leur rappeler les précautions à prendre en cas de canicule ou de grand froid. Ces démarches vont se renouveler au mois de décembre et, à cette occasion, nous renseignerons les personnes visitées sur les possibilités de faire appel à certains services à domicile comme le portage des repas ou le passage du boucher. Afin d'apporter aide et réconfort à tous ceux qui en ont besoin, merci de bien vouloir nous signaler la présence éventuelle de personnes fragiles ou âgées qui n'auraient pas été approchées.



Listes électorales

Cette année nous avons eu de nombreuses élections : Présidentielles, Législatives, Sénatoriales et même si 2018 s'annonce plus calme, n'oubliez pas de venir à la mairie avant le 31 décembre vous inscrire sur les listes électorales. Les néo-majeurs ont le privilège d'être inscrits directement par l'INSEE.

Dernière permanence de l'année : le samedi 30 décembre de 9h à 11h.



Etat Civil (période du 1/09 au 30/11/2017)



Naissance: Ilyés BENBOUALALA né le 12 septembre 2017

Décès: Raoul BOUSSIER décédé le 19 novembre 2017

Mariage : néant

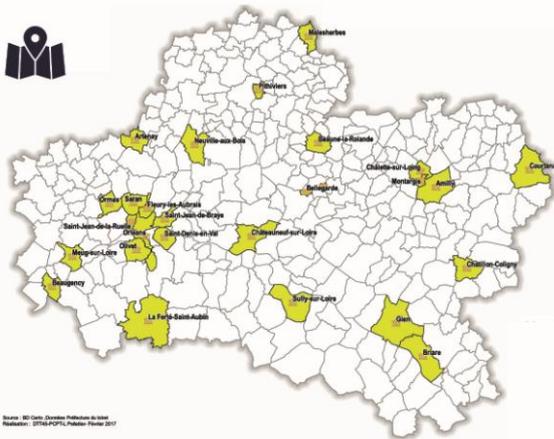


2. Je prends rendez-vous auprès d'une mairie équipée d'un dispositif d'empreintes.

3. Je me rends au rendez-vous avec la pré-demande et les pièces justificatives.

4. Je retire ma carte d'identité dans la mairie où j'ai fait la demande.

Valable 15 ans pour une personne majeure, 10 ans pour un mineur.



*Sauf en cas de perte ou de vol
© Communauté de communes du Val de Sully / Drylcon

Le Comité des Fêtes : ses animations



4 NOVEMBRE SOIREE COQ AU VIN : Cette soirée a rencontré un vif succès puisque la salle des fêtes affichait complet et le coq au vin préparé par les membres du Comité des Fêtes a ravi tous les convives. La soirée a commencé par un quizz sur le thème du Coq et de Germigny avec des entrées de cinéma à gagner suivi d'une tombola avec des paniers gourmands pour les plus chanceux. La soirée s'est poursuivie avec le DJ Bruno (de Germigny) qui a entraîné de nombreux danseurs sur des rythmes des années 80 jusque tard dans la nuit.

3 DECEMBRE BANQUET TETE DE VEAU de la St ELOI : Germigny renoue avec ses traditions en fêtant le premier dimanche de décembre, la St Eloi. C'est environ 40 personnes qui se sont retrouvées, tout d'abord à 12h, au Restaurant de la Place pour le banquet de la célèbre tête de Veau. Ensuite à 15h30 un office à St ELOI était célébré par le Père Olivier, l'occasion de chanter les anciens chants dédiés au Saint, cérémonie suivie d'une marche jusqu'à la Croix de St ELOI au Mesnil, l'opportunité d'admirer la bannière du Saint entièrement brodée. Au retour, tout le monde s'est retrouvé pour partager le verre de vin chaud accompagné de brioche.

SAMEDI 13 JANVIER 2018 ASSEMBLEE GENERALE du Comité des Fêtes : Vous êtes cordialement invités à participer à l'assemblée Générale de l'association à 17h à la salle des fêtes, pour échanger sur les animations du village et partager la Galette des Rois. A cette occasion, une rétrospective de toutes les animations de l'année sera présentée.

L'équipe a besoin de renfort : des bras, des jambes et des têtes....toutes les personnes qui souhaitent s'investir et disposant d'un peu de temps sont les bienvenues. Contacter la Présidente au 06.21.31.43.42 avant l'AG pour de plus amples renseignements.

La crue de 1866



Les inondations à Jargeau en septembre 1866
(Arch.dép. du Loiret, 4 Fi 112)

Crue de 1866, 151 ans déjà ! Alors que les intempéries du mois de juin dernier sont encore présentes dans nos mémoires, nous vous proposons un petit « flash-back » sur la crue de septembre 1866.

Les crues du XIXe siècle

Les inondations les plus importantes ayant touché le Loiret ont eu lieu au XIXe siècle. Un demi-siècle sans alerte avait pourtant presque fait disparaître la crainte des grandes crues catastrophiques. Mais la Loire, qui traverse le département sur 133 km, a fait subir à ses riverains des épisodes dramatiques au cours du XIXe siècle. En

particulier, c'est en 1846, 1856, 1866, par trois fois, qu'avec une régularité de métronome, le fleuve capricieux a marqué les esprits, avec des cotes record, encore gravées sur les murs de nombreux édifices situés sur les berges.

La crue de septembre 1866 : Jargeau et Saint-Denis-en-Val sous les eaux

En septembre 1866, le Val connaît sa troisième grande inondation. Les levées sont une nouvelle fois rompues près de Jargeau, à Sandillon, à Saint-Denis-en-Val et le Val est inondé (6,92 mètres au pont d'Orléans, 7,80 mètres à Jargeau). Cette crue est la plus importante à Jargeau : la ville est sous l'eau, 20 maisons s'écroulent, les habitants se réfugient dans les combles des habitations où ils sont ravitaillés par les sauveteurs.

La gravure présentée, parue dans le journal hebdomadaire *Le Monde illustré* le 13 octobre 1866, représente des habitants de Jargeau réfugiés dans les combles des habitations. Le château de l'Isle, à Saint-Denis-en-Val, est ravagé. Dans la nuit du 27 au 28 septembre, alors que le personnel et le bétail sont évacués, les deux gardiens du château sont les témoins de la rupture de la levée à Bouet, ils survivent en s'accrochant à une toiture de chaume et parviennent à se hisser sur la cime d'un arbre. Après la catastrophe, il ne subsiste que la façade ouest du château construit par Jacques Groslot en 1530. Cette dernière crue impose la construction de déversoirs, ouvrages qui permettent au trop-plein des eaux de s'échapper moins violemment dans le Val. Deux déversoirs sont construits dans le Loiret, à Jargeau (entre 1878 et 1882) et à Ouzouer-sur-Loire.

Zone inondable de la commune de Germigny-des-Prés.

La Loire est à l'origine des dégâts les plus importants sur la commune en cas de crue majeure.

Les crues historiques sont celles de 1003, 1037, 1363, 1414, 1428, 1527, 1542, 1572, 1588, 1589, 1608, 1629, 1641, 1684, 1689, 1707, 1708, 1709, 1710, 1733, 1744, 1767, 1789, 1790, 1846, 1856, 1866 et 1907*.

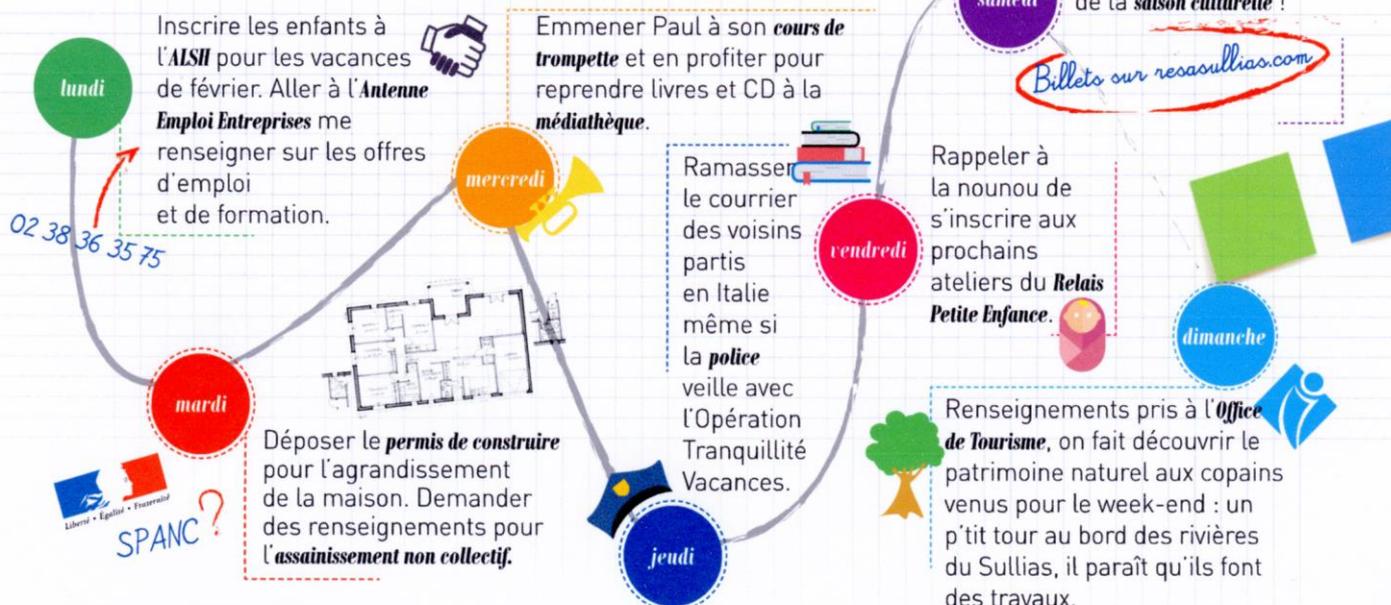
La zone inondable de la commune de Germigny-des-Prés couvre la totalité du territoire communal.

(* sources : Archives départementales, Livre de l'Abbé Prévost, Wikipédia)



1 semaine en Val de Sully

La Communauté de communes est à vos côtés pour vous faciliter la vie, vous proposer des services et des activités. Sophie l'a bien compris, il n'y a qu'à regarder son agenda !



À Germigny des Prés, la Communauté de communes c'est

1 **Office de Tourisme** qui accueille et conseille les touristes comme les locaux. Suivez l'actualité, des animations vous sont proposées. Par exemple, durant les saisons estivales Germigny des Prés s'anime et vit au son des **spectacles de l'oratoire**.

la **refonte du site internet** : si le financement et l'hébergement sont communautaires, la commune garde toute liberté quant au contenu !

+ de **sécurité** grâce à la police intercommunale.

du **cinéma de plein air** dans le cadre de la saison culturelle. L'été dernier le film *Papa ou Maman* a réuni les générations au Grand Clair.

Quoi, vous n'êtes pas au courant ???

Pour ne louper aucune actualité de la Communauté de communes, plusieurs supports sont à votre disposition.

- > **Le Mag** distribué tous les trois mois dans votre boîte aux lettres (déjà deux numéros de sortis, si vous ne les avez pas reçus, prévenez-nous !)
- > **www.valdesully.fr** qui change de look
- > la page **Facebook @ValdeSully** à liker et à partager

+ d'informations sur les animations du territoire, sur la page Facebook de l'Office de Tourisme du Val de Sully ou en vous plongeant dans le Guide pour Sortir disponible chez les commerçants et dans les structures communautaires.



La Communauté de communes
OFFRE UNE ENTRÉE À CHAQUE ENFANT

résidant en Val de Sully du CP à la 3^e

à la patinoire de Sully sur Loire

du 02/12/17 au 07/01/18



COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES
DU VAL DE SULLY

28 ROUTE DES BORDES 02 38 35 05 58
45460 BONNÉE accueil@valdesully.fr